

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2013

L'an deux mille treize, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le cinq avril s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, PELTIER Michel, M. BROSSIER Patrick, M. BROUSSEAU Rémi, Mme GUILLOTEAU-MERCIER Corinne, M. LEHOREAU Jean-Marie, Mme VIGNEAU-FILATRE Caroline.

Absents excusés : Mme ANTONIO Chantal, M. GUILLOTEAU Gérard ayant donné pouvoir à M. LOIR-MONGAZON Jean-Claude, Mme BRIDONNEAU Cathy ayant donné pouvoir à GUILLOTEAU –MERCIER Corinne.

Absent : M. MARAIS Stéphane

Mme VIGNEAU-FILATRE Caroline a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2013/08 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET COMMUNAL:

M. le Maire présente le compte administratif 2012 qui laisse ressortir un excédent de 337.366,50 € en section de fonctionnement et un déficit de 40.816.27 € en section d'investissement.

Considérant que M. le Maire, ordonnateur a normalement administré au cours de l'exercice 2012, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées,

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2012.

Délibération n° 2013/09 : COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET COMMUNAL:

M. le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité pour le budget communal de l'année 2012.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable pour le budget communal 2012,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2012 par le comptable.

Délibération n° 2013/10 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 qui est de 337.366,50 €. Le déficit de la section d'investissement est de 40.816.27 €. Les restes à réaliser sont de 451.300,00 € en dépenses et de 216.050,00 € en recettes. Le déficit global de la section d'investissement est donc de 276.066.27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 276.066,27 € au compte 1068 en section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé)
- le solde de 61.300,23 € en report à la section de fonctionnement (compte 002).

Délibération n° 2013/11 : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES DIRECTES 2013 :

En vue d'établir le budget primitif 2013, M. le Maire propose d'augmenter le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013 de 1,5 % comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,99 %
- Taxe foncière bâtie : 17,22 %
- Taxe foncière non bâtie : 41,65 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des trois taxes comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 2013/12 : BUDGET COMMUNAL 2013 :

M. le Maire présente le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 756.565,23 € et en section d'investissement à la somme de 689.016,27 €.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2013 sont : les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (ancienne poste), la fin des travaux de voirie de la vallée de Vaux, des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux et en particulier sur le hangar de voirie, à l'école : la rénovation de l'installation téléphonique et la mise en réseau des classes, la mise aux normes du mobilier de la cuisine, le début des travaux de mise aux normes de l'éclairage public, la défense incendie.

Mme GUILLOTEAU-MERCIER Corinne émet des réserves sur le projet d'extension du hangar de voirie quant à l'aspect global du projet, situé à proximité du futur aménagement de la voie verte, piste cyclable et piétonnière le long de la vallée de la Brenne. M. le Maire rappelle que ce projet était planifié au début du mandat et que depuis, rien n'avait été entrepris. Ce projet se justifie aujourd'hui par son caractère d'urgence vis-à-vis de la sécurité du matériel et des conditions de travail du personnel : espace du local trop exigü pour le rangement du matériel notamment lors de la présence du syndicat de voirie avec les tracteurs et la pelleuse, bureau et vestiaires du personnel inadaptés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 de la Commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

Délibération n° 2013/13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT:

M. le Maire présente le compte administratif 2012 qui laisse ressortir un excédent de 166.607,15 € en section d'exploitation et un excédent de 26.969,17 € en section d'investissement.

Considérant que M. le Maire, ordonnateur a normalement administré au cours de l'exercice 2012, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées,

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le compte administratif de l'assainissement pour l'exercice 2012.

Délibération n° 2013/14 : COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT:

M. le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité pour le budget annexe d'assainissement de l'année 2012.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable pour le budget annexe assainissement 2012,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2012 par le comptable.

Délibération n° 2013/15 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 qui est de 166.607,15 €. L'excédent de la section d'investissement est de 29.969,17 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 166.607,15 € au compte 002 en report en section d'exploitation,
- Le solde de l'excédent d'investissement au compte 001 soit 29.969,17 €.

Délibération n° 2013/16 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2013:

M. le Maire présente le budget de la Commune qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 306.719,15 € et en section d'investissement à la somme de 280.188,32 €.

S'agissant de l'investissement pour l'année 2013, l'extension du réseau d'assainissement est en projet sur la zone de Launay avec la Commune de Vernou-sur-Brenne.

Mme GUILLOTEAU-MERCIER Corinne émet des réserves sur le projet d'extension du réseau d'assainissement sur la zone de Launay. M. le Maire précise que ce projet, s'il arrive à son terme, permettrait de raccorder la zone d'activités de Launay ainsi qu'un dizaine d'habitations. Ce raccordement ne concernera pas les effluents professionnels. Cette zone d'activités permettrait un développement de l'activité économique locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif assainissement 2013 de la Commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

Délibération n° 2013/17 : RÉALISATION D'UN PRÊT PLAI de 55.000,00 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION D'ACQUISITION ET D'AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SITUÉ AU 28 RUE DES ÉCOLES À CHANÇAY:

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :
Pour le financement de cette opération, M. le Maire, représentant la Commune de CHANÇAY, est invité à réaliser auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 55.000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Périodicité des échéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat – 20 pdb
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

À cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Délibération n° 2013/18 : RÉALISATION D'UN PRÊT RÉHABILITATION de 50.000,00 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT SITUÉ AU 28 RUE DES ÉCOLES À CHANÇAY:

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :
Pour le financement de cette opération, M. le Maire, représentant la Commune de CHANÇAY, est invité à réaliser auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 50.000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Périodicité des échéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

À cet effet, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Délibération n° 2013/19 : MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN RELAIS ASSISTANTS MATERNELS AU 28 rue des Écoles:

Pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal afin d'y créer un relais assistants maternels, une consultation a été réalisée pour la mission de contrôle technique de type L+LE+SEI+HAND.

La mission L et LE est relative à la solidité de l'ouvrage, la mission SEI est relative à la sécurité des personnes dans les ERP, Établissement Recevant du Public et la mission HAND est relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

Suite aux résultats de la consultation, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir, pour cette mission, la société QUALICONSULT pour un montant de 2.360 € HT, incluant une mission ATT-HAND 2 consistant en une vérification exhaustive à la réception des travaux, avec remise d'une attestation de conformité à la nouvelle réglementation handicapée. La société Qualiconsult propose également une vérification initiale des installations électriques (mission VIEL) du RAM avant la réception définitive pour un montant de 300,00 € HT.

Considérant les propositions financières reçues,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la société QUALICONSULT de TOURS pour la mission de contrôle technique pour un montant de 2.360 € HT et l'option complémentaire de 300,00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer le marché.

Délibération n° 2013/20 : DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR SUR LES CRÉDITS DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2013- TRAVAUX EXTENSION HANGAR ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES:

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage des travaux d'extension du hangar – atelier des services techniques communaux. Les travaux envisagés ont pour objectif d'améliorer la sécurité du matériel et les conditions de travail du personnel. Actuellement, l'espace du local est trop exigu pour le rangement du matériel, le bureau et les vestiaires du personnel sont inadaptés.

Le coût global des travaux est estimé à 46.000,00 €HT.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite auprès de l'État une subvention, au taux le plus élevé, au titre des crédits du Ministère de l'Intérieur sur la réserve parlementaire 2013,
- autorise M. le Maire à signer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces s'y rapportant,
- dit que le financement de ce projet sera assuré par la subvention précitée, un emprunt et les fonds libres inscrits au budget 2013.

Délibération n° 2013/21 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU REVERSEMENT DES AMENDES DE POLICE POUR 2013:

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative au produit des amendes de police afin de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière. Le montant de la subvention est en principe de 25% du coût hors taxes des travaux.

Il propose de solliciter cette aide au profit de travaux d'aménagement de feux tricolores et de panneaux lumineux de pré-signalisation au carrefour de la Route Départementale 46, des rues Saint-Vincent et de l'Aubé pour améliorer la sécurité des piétons et des véhicules. Le coût de ces travaux est estimé à 21.196,20 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de solliciter auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire le bénéfice de la dotation relative au produit des amendes de police au profit des opérations ci-dessus relatées.
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution de ce dossier,
- précise que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2013 de la Commune.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SITE DE STOCKAGE GAZ PROPANE:

M. le Maire rappelle que la Commune, par délibération en date du 07 mars 2005, a accepté d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire dans le domaine de la compétence gaz. La société SOREGIES, au travers d'une délégation de service public, est le concessionnaire Gaz de la Commune et développe des réseaux de distribution publique de gaz en étroite collaboration avec le SIEIL sur 33 communes du département d'Indre-et-Loire, dont la Commune de Chançay.

M. le Maire explique que la société SOREGIES sollicite une mise à disposition d'une parcelle de terrain pour l'établissement d'un nouveau site de stockage propane, en vue de la reprise des logements Val Touraine Habitat « Le Coteau », alimentés actuellement par un réseau non conforme. M. le Maire donne lecture d'une proposition de convention amiable avec la société SOREGIES pour cette mise à disposition.

La Commune pourrait mettre à disposition gratuitement 160 mètres carrés de terrain sur la parcelle communale AD 656.

Après discussions, le Conseil Municipal souhaite que la société SOREGIES s'engage à ce qu'il soit planté une haie paysagère autour du site extérieur à un 1,50 m de la clôture grillagée, entretenue par la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas statuer sur le dossier tant que les termes de la convention ne seront pas modifiés.

Délibération n° 2013/22 : SUBVENTION AU THÉÂTRE DES DEUX RIVES TOURAINE POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE THÉÂTRE « ESTIVALS DE TOURAINE » :

M. le Maire donne lecture d'un dossier de demande de subvention du Théâtre des Deux-Rives Touraine organisant un festival de théâtre nommé « Estivals de Touraine » dans le département du 19 juillet au 31 juillet 2013. L'objectif de cette association est de lier la culture et le patrimoine en présentant des pièces de théâtre classique dans des lieux patrimoniaux remarquables, privés ou publics dans différents endroits de la Touraine et au plus large public. Neuf lieux accueillent cette association cette année dont le château de Valmer à Chançay. Une représentation de « Je veux voir Mioussov » de Valentin Kataïev, « Poil de Carotte » de Jules Renard et un spectacle jeune public « Tchico Lapin au Pays des Rêves » par la Compagnie de la Ferme des Mimos seront joués dans les jardins du Château de Valmer les samedi 27 et dimanche 28 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix Pour et 1 Abstention (*M. LEHOREAU Jean-Marie*), décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Théâtre des Deux-Rives Touraine pour l'organisation d'un festival de théâtre « Estivals de Touraine » correspondant aux trois représentations théâtrales au Château de Valmer à Chançay.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Délibérations du 11 avril 2013, numérotées de 8 à 22.

Les membres présents ont signé au registre :

| | | | | |
|------------------------------------|--|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| ANTONIO Chantal Excusée | BRIDONNEAU Catherine Excusée | BROSSIER Patrick | BROUSSEAU Rémi | GUILLOTEAU Corinne |
| GUILLOTEAU Gérard Excusé | LALOT François | LEHOREAU Jean-Marie | LOIR-MONGAZON Jean-Claude | MARAIS Stéphane Absent |
| PELTIER Michel | VIGNEAU-FILATRE Caroline | | | |